



Déclaration FSU pour le Comité de suivi des examens – Mardi 30 novembre 2021

Un premier comité de suivi a eu lieu le 18 octobre ; nous avons reçu le diaporama diffusé en séance le 24 novembre, soit quelques jours avant la réunion de ce deuxième comité de suivi. Une fois de plus, nous nous réunissons sans documents préalables ; l'intitulé "comité de suivi" ne doit pas exonérer de nous envoyer un ordre du jour, sans lequel il ne peut pas y avoir de travail constructif ni de véritable dialogue social. Nous sommes attachés au bon déroulement des examens et nous ne servirons pas de prudence à des décisions prises par le recteur sans que nous soyons en mesure de consulter les personnels que nous représentons. Dans ce diaporama, 22 pages sont consacrées au bilan de la session précédente et de ses dysfonctionnements et seulement 2 aux pistes d'amélioration ; c'est très inquiétant. Parmi les pistes figure un rappel aux enseignants de l'obligation de faire passer les examens . Cette remarque est particulièrement scandaleuse lorsqu'on sait à quel point les professeurs ont été maltraités.e.s à la session précédente et que ce sont eux/elles qui ont porté la session à bout de bras quand les services étaient submergés.

Nous pourrions rappeler aussi au rectorat que le versement d'une indemnité d'examen sans retard est obligatoire et qu'il n'est pas compréhensible que des collègues ne soient toujours pas payés ou viennent seulement de l'être.

Nous pourrions rappeler aussi au rectorat qu'il est responsable de la santé au travail de ses personnels et nous demandons :

- le choix de corriger ses copies numériquement ou manuscritement
- le choix de disposer de descriptifs numériques ou papiers pour l'EAF
- un calendrier qui n'oblige pas à faire des journées d'une amplitude de 10h avec a minima 8h de travail continu et indemnisées 4h40
- la dispense totale de cours pendant les corrections que les épreuves aient lieu en mars ou en juin
- un temps de correction des copies pour les épreuves de mars au moins égal à ce qu'il était lors des sessions de bac en juin voire plus long car certaines épreuves sont nouvelles (cas de l'HGGP par exemple).
- pendant les oraux, la mise à disposition de personnels qui s'occupent des questions administratives, de l'accueil des candidats afin que les examinateurs ne puissent que se concentrer sur la passation de l'examen
- le renoncement à des changements d'organisation du travail non concertées ni préparées en amont.

Enfin, il nous semble indispensable d'écouter les personnels du terrain que nous sommes et d'écouter nos demandes, par exemple de repousser les épreuves de spécialité de mars en juin afin que les élèves soient préparés et que les collègues ne soient pas placés face à des injonctions contradictoires.